

Discours et institution

Coordination : Dominique Ducard, Université Paris-Est Créteil, Céditec

L'objectif du séminaire est de s'interroger sur le rapport entre les discours et l'institution, au sens d'un pouvoir légiférant, dont les instances de représentation sont multiples et diverses, manifestes ou latentes, comme autant de contraintes exercées sur la production, la réception et l'interprétation des discours. Ce rapport peut être compris comme un effet d'assujettissement et de normalisation au sens où Pierre Legendre parle de l'institutionnalisation des sujets, du point de vue de son anthropologie dogmatique, fondée sur le principe que « la société est une fonction pour le sujet », fonction par laquelle la société est appréhendée comme un Texte, assimilable à l'ensemble des discours à valeur normative et prescriptive. Ce principe rejoint, par certains côtés, la thèse du philosophe Vincent Descombes du « holisme anthropologique » selon laquelle « l'esprit objectif » des institutions, qui marque « la présence du social dans l'esprit de chacun », est une condition de possibilité de « l'esprit subjectif » des individus. Les *institutions du sens*, à commencer par la langue, s'imposent dans la communication entre sujets et règlent les conduites et les discours. Une approche plus linguistique comme la sémantique textuelle (F. Rastier), intégrée à une sémiotique des cultures, rapportera tout texte au discours par le genre auquel il appartient et s'intéressera aux garanties, internes et externes, qui en déterminent les valeurs constituantes et sa portée d'œuvre.

Les interventions des participants au séminaire recouperont ce questionnement, chacune avec ses références et son horizon propres : philosophie du discours, analyse du discours, pragmatique, sciences de l'information et de la communication.

**Rossana De Angelis, Docteur en Sciences du langage et Philosophie,
Université de Calabre**

Textes, discours et « institutions sociales »

Par cette relation on propose d'évaluer le rôle de la notion d'« institution sociale » proposée par Ferdinand de Saussure (1894, [1916] 1922) au sein des théories linguistiques contemporaines, notamment vis à vis des notions de *texte* et *discours*. La notion saussurienne d'« institution sociale » permet en fait d'envisager la dimension sociale des faits linguistiques. La distinction entre *pratiques*, *discours* et *textes* au sein d'une *sémiotique des cultures* (Rastier & Bouquet 2002) suppose une conception de la langue comme « fait social » (Saussure [1916] 1922). La langue est en effet une « institution sociale » qui partage avec d'autres « institutions sociales » un même milieu culturel (Hjelmslev 1943, 1953, 1954). Pour analyser les faits linguistiques dans leur propre complexité, il faut donc évaluer les relations

réciproques entre la langue et les autres « institutions sociales » et montrer comment ces relations se réalisent effectivement dans les *pratiques*, les *discours* et les *textes* (Rastier 1987, 1989, 2001).

La notion de *discours* se situe au carrefour entre deux lectures distinctes de l'œuvre de Saussure, mais en envisageant la langue comme « fait social » : alors que la première se développe autour de la notion d'*énonciation*, ce qui suppose une réévaluation du *sujet parlant* implicite dans tout acte linguistique ; la deuxième lecture se développe autour de la notion d'*institution sociale*, ce qui n'a pas reçu la même d'attention dans l'histoire des réceptions du *Cours de linguistique générale* (Saussure [1916] 1922).

Les auteurs qui ont repris la notion saussurienne d'*institution sociale* par rapport à leurs réflexions sur le *discours* sont notamment Edmond Ortigues (1962) et Michel Pêcheux (1969-1975). La théorie linguistique de Michel Pêcheux (1969, 1975), par exemple, se développe autour d'une notion de *discours* issue de la conjonction entre le sujet et l'histoire, mais en passant par la notion saussurienne d'*institution sociale* qui suppose à la fois ces deux aspects du langage.

On va donc suivre les voies ouvertes par la notion saussurienne d'« institution sociale » pour comprendre dans quelle mesure la dimension sociale a été prise en compte dans l'analyse des faits de langage, notamment en relation aux notions de *texte* et *discours*.

Claire Oger, Université Paris 13, membre du LabSic (EA 1803)

La performativité des discours institutionnels entre place assignée et émancipation

Cette communication s'appuiera sur quelques éléments d'un travail en cours sur la notion de « discours d'autorité ». Les discours institutionnels y seront envisagés dans leur dimension performative, et l'on s'intéressera à la manière dont les travaux d'Austin ont pu être discutés et/ou prolongés pour interroger les notions de *position* – occupée par le locuteur –, et de *place* – assignée à l'allocutaire. On se penchera plus particulièrement sur les travaux de sociologues et de philosophes, dans la perspective d'une réflexion sur la dimension prescriptive et normative des discours institutionnels et sur la possibilité de l'émancipation des sujets.

AUSTIN John L., 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Editions du Seuil. Traduit de l'anglais par Gilles Lane, titre original : *How to do things with words*, Oxford University Press, 1962.

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire ; l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.

BUTLER Judith, 2004, *Le pouvoir des mots ; politique du performatif*, Paris, Ed. Amsterdam. Trad. de l'anglais par Charlotte Nordmann, titre original : *Excitable speech. A Politics of the Performative*, Routledge, 1997.

DENIS Jérôme (dir.), 2006, « *Performativité : relectures et usages d'une notion frontière* » (dossier), *Etudes de communication*, n°29, Université de Lille 3, p. 7-21.

FLAHAULT François, *La parole intermédiaire*, Paris, Seuil, 1978.

RANCIERE Jacques, *La méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

RANCIERE Jacques, [1998] 2004, *Aux bords du politique*, Paris, [Ed. de La Fabrique], Gallimard, coll. Folio.

F.rédéric Cossutta, Docteur d'Etat en Philosophie, membre associé du Céditec et Dominique Maingueneau, Université Paris-Sorbonne, membre de l'équipe Sens, Texte, Informatique, Histoire (EA 4509) et membre associé du Céditec

Discours constituants et institution de sens

Dans l'ensemble des productions discursives d'une société les discours constituants (Maingueneau et Cossuta, 1995 ; Maingueneau 1999) délimitent une zone spécifique. Ce sont eux en effet qui, en dernière instance, prétendent donner sens aux actions de la collectivité. Ils possèdent ainsi un statut singulier : zones de parole parmi d'autres *et* paroles qui se prétendent en surplomb de toute autre. De là une relation singulière à l'institution : pour excéder toute institution, il leur faut instituer des dispositifs d'institution discursive extrêmement contraints. Placés sur une limite *et* traitant de la limite, ils doivent gérer à travers leur énonciation les paradoxes constitutifs de leur statut : seul un discours foncièrement réflexif, qui *se constitue* en thématissant sa propre constitution peut jouer un rôle *constituant* à l'égard d'autres discours. Dans un premier temps, on rappellera quelques propriétés de ces discours, qui tout à la fois sont soumis à des invariants communs et se structurent à travers un incessant travail de délimitation réciproque. Dans un second temps on s'attachera plus particulièrement aux caractéristiques du discours philosophique, qui présente la singularité de thématiser la question même du fondement. On pourra également s'interroger sur les relations qu'entretient la philosophie avec des entreprises de sciences humaines ou sociales qui affichent des prétentions du même ordre (ainsi la sociologie selon Bourdieu).

Maingueneau D., Cossutta, F (1995), « l'Analyse des discours constituants », *Langages*, 17, p.112-125.

Maingueneau D. (1999), « [Analysing self-constituting discourses](#) », *Discourse studies*, Sage, London, vol.1, 2, avril 1999, p.175-200.